

Retrouvez-nous sur
btpcfa-cvdl.fr



AMIANTE SS4 - RECYCLAGE SESSION ENCADRANT TECHNIQUE OU CHANTIER - INTERVENTIONS SUR DES MATÉRIAUX, DES ÉQUIPEMENTS, DES MATÉRIELS OU DES ARTICLES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

- **Présentation succincte du métier**
- Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable (voir AM/1105) ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions

➤ **Métier(s) auxquels conduit la formation**

➤ **Objectifs généraux de la formation**

- Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable (voir AM/1105) ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions

➤ **Programme de la formation**

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

i informations

PUBLIC CONCERNÉ

Le travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, nos locaux sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour mieux vous accompagner, nous vous proposons de prendre contact avec nos référents handicap, ils étudieront avec vous les possibilités d'adaptation.

DURÉE

7 heures - 1 jour

SITE(S) DE FORMATION

Orléans

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule en présentiel au centre de formation

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

le 3 février 2023

le 7 avril 2023

COÛT DE LA FORMATION

190 € par stagiaire

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage
- Connectez-vous sur Planet'BTP

CONTACTS

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone suivant :

Orléans:

- CJ - recrutement45@btpcfa-cvdl.fr
- CRE – contact45@btpcfa-cvdl.fr



- Prescriptions minimales de formation pour le personnel d'encadrement de chantier :
- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- Connaître les limites d'efficacité des EPI
- Mises en situation sur plate-forme pédagogique :
 - Etre capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - Etre capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
 - Etre capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Etre capable de choisir des EPI adaptés
- Etre capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Etre capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication
- Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

➤ Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques:

- Echanges avec le formateur, exposés sur supports
- Exercices sur plateforme pédagogique

Outils et moyens techniques:

- Supports de cours et travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Ateliers équipés pour la pratique du métier Salle informatique équipée de logiciels spécifiques,
- bureautique,
- internet et de vidéo projecteur

Moyens humains:

- La formation est assurée par un formateur du BTP CFA CENTRE habilité INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS disposant du titre de Formateur - Amiante

Modalités d'évaluation:

Évaluation théorique de 20 minutes (questionnaire à choix multiple) portant sur :

Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.

La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.

Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.

Les moyens de protection

Les destinataires du mode opératoire.

Évaluation pratique de 1 heure en continu portant notamment sur :

Evaluer les risques liés à l'intervention

Mettre en œuvre les principes de prévention.

Gérer l'élimination des déchets amiantés. .

Réagir en cas d'incident/d'accident.

Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Attestation de compétences nominative délivrée à la validation

